



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 06 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 29 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Sainte-Croix, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Election des Vice-présidents

Référence : D 2026.13

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14

Délégués présents : 27

Voix délibératives : 23

Titulaires présents : Jean-Marc BALARAN, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, Jean-Claude CLERGUE, Jean-Marc CINTAS, Claude CRAYSSAC, Jean-Luc ESPITALIER, Valérie FOURMENT-ENJALBERT, Sylvie GRAVIER, Christian HAMON, Thierry MALIET, Véronique MARAVAL, Clémence MARIETTA, Bénédicte PACORIG, Delphine PINCZON DU SEL, Christian PUECH, Vincent RECOULES, Sandrine SANDRAL, Jean-Marc SENEGES, Myriam VIGROUX, Nathalie VINCENT-GAVOILLE

Suppléants présents avec voix délibérative : Julie MIELVAQUE, Orane MOLINIER-BEAUDOU

Titulaires excusés : François BOUYSSIE, Jacques BROSSARD

Suppléants présents sans voix délibérative : Patrick GARCIA, Nicolas LAHAYE, Jean-Michel SIBRA

Suppléants excusés : Ghislaine BARBANCE, Bruno BOUSQUET, Paul-Emile FERRIER, Mylène KULIFAJ-TESSON, Patrick LAVAGNE, Bernard MIOT, Patrice NORKOWSKI, Emilie ROQUES, Philippe SINQUIN

Conseillers communautaires sans voix délibérative : Pascal PRIOLO

Autres participants : Antoine BOUTONNE, Julia BOSCARDIN, Julien FRAT, François HAMARD, Lucie SOUDAY, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS, Sylvain MARTINI, Brice GAVOILLE

Secrétaire de séance : Orane MOLINIER-BEAUDOU

Conformément aux statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Comité Syndical a procédé à l'élection des 6 Vice-Présidents avec 1 représentant par EPCI.

Les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 1^{er} Vice-président.

Monsieur Sylvian CALS se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)

- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

Monsieur Sylvian CALS a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé premier Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-président.

Monsieur Jean-Marc SENEGES se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 2^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 2 (deux)

Nombre de suffrages exprimés : 21 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

Monsieur Jean-Marc SENDES a obtenu 21 (vingt et une) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé deuxième Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-président.

Madame Myriam VIGROUX se déclare candidate.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 3^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

Madame Myriam VIGROUX a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée troisième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-président.

Madame Sylvie GRAVIER se déclare candidate.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 4^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)
Majorité absolue : 12 (douze)

Madame Sylvie GRAVIER a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée quatrième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 5^{ème} Vice-président.
Madame Nathalie VINCENT-GAVOILLE se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 5^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)
Majorité absolue : 12 (douze)

Madame Nathalie VINCENT-GAVOILLE a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée cinquième Vice-président et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 6^{ème} Vice-président.
Monsieur Thierry MALIET se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 6^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)
Majorité absolue : 12 (douze)

Monsieur Thierry MALIET a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER**

**La secrétaire de séance,
Orane MOLINIER-BEAUDOU**

